

Rapport de Jury- Concours Externe de recrutement de Préparateur-trice en chimie et sciences physiques, Session 2024.

Le Jury tient à remercier le service de la DEC qui a tout mis en œuvre pour assurer le bon déroulement de ce concours ainsi que la direction du Lycée du Val d'Argens au Muy qui a œuvré pour placer le Jury et les candidats dans les meilleures dispositions durant ce concours.

Quelques éléments statistiques

Académie	Nombre de postes	Nombre de candidats autorisés à concourir	Admissibles	Présents à l'entretien	Admis LP	LC
Nice	5	15	9	9	5	2

	Admissibilité	Admission
Minimum	5,5	6,3
Maximum	17,3	17,7
Moyenne	11,67	13,45
Seuil	28 (sur 60)	112 (sur 160)

Composition du Jury

Présidente : Madame SANLIARD Aurélie, Professeure agrégée de classe normale, inspectrice pédagogique régionale de sciences physique, Rectorat de l'Académie de Nice , Nice ;

Vice-président : Monsieur CROZES Sébastien, Professeur agrégé de classe normale, Lycée Carnot, Cannes ;

Experte : Madame CANDELA Rebecca, Professeure agrégée de classe normale, Collège Niki de Saint-Phalle, Sophia Antipolis ;

Membres :

Monsieur NOVARESE Jean-François, Professeur agrégé de classe normale, Lycée Jules Ferry, Cannes ;

Madame WALLISKY Elea, Professeure agrégée de classe normale, Collège Joseph Pagnol Saint-Laurent-du-Var.

Epreuve d'admissibilité

La phase d'admissibilité comporte une épreuve écrite consistant dans le traitement de questions et la résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi type correspondant à l'emploi à pourvoir. Cette épreuve est destinée à permettre de vérifier chez les candidats les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi postulé ainsi que leur capacité à remplir les fonctions d'adjoint technique de recherche et de formation de classe normale telles qu'elles sont définies aux I et III de l'article 41 du décret du 31 décembre 1985 susvisé.

Elle a eu lieu le 27 Mai 2024 au Lycée d'Estienne d'Orves, à Nice.

Cette épreuve d'une durée de deux heures est affectée d'un coefficient 3.

Epreuve d'admission

La phase d'admission de ce concours externe se compose d'un entretien avec le Jury.

L'audition par le Jury des candidats admissibles, porte d'une part, sur leurs connaissances générales et, d'autre part, sur leurs connaissances techniques et, le cas échéant, administratives relevant de l'emploi type correspondant aux emplois mis au concours ou relevant de la branche d'activité professionnelle.

Cette audition débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle d'une durée maximale de cinq minutes.

Pour conduire cette audition, le Jury dispose du formulaire « curriculum vitae et lettre de motivation » complété par le candidat sur le site internet du Ministère de l'enseignement supérieur

dédié aux inscriptions, dans le délai fixé par l'arrêté portant ouverture du concours. Le non-respect de ce délai ou le défaut de formulaire dûment complété entraîne l'élimination du candidat. La durée totale de l'audition est fixée à vingt minutes. L'épreuve d'admission est affectée du coefficient 5.

L'épreuve d'admission s'est déroulée le 14 Juin 2024 au Lycée du Val d'Argens, au Muy.

Le Jury a apprécié les présentations structurées, qui mettaient en avant les compétences acquises par les candidats au cours de leurs différentes expériences professionnelles. Le jury invite les candidats à préparer et à s'entraîner à l'exercice (difficile) de la présentation individuelle pour gérer au mieux les cinq minutes d'exposé. Pour cette session le jury salue la gestion du temps par certains candidats.

L'exposé du candidat doit compléter judicieusement ce qui a été indiqué dans le CV et la lettre de motivation.

Le jury attend des candidats que ceux-ci se projettent complètement dans la mission d'adjoint technique et identifient avec lucidité les remises à niveau ou compléments de formation prioritaires nécessaires afin d'être pleinement opérationnel après la rentrée scolaire. Une attention a été portée sur la polyvalence des candidats entre physique et chimie et la volonté de se former afin de parfaire ses compétences notamment en physique. La démarche de s'intéresser au fonctionnement de l'établissement et du laboratoire peut déjà constituer un premier pas intéressant.

On attend d'un personnel de laboratoire qu'il puisse aussi apporter ses connaissances en matière de sécurité (connaissance des fiches de sécurité, des équipements de protection individuelle, des équipements de protection collective, du tri des déchets ...), proposer des modifications afin d'améliorer la sécurité de tous, des personnels comme des élèves. Par ailleurs, un adjoint technique est amené à gérer le matériel, tant dans son entretien courant que dans la gestion du stock, et à communiquer par écrit avec différents interlocuteurs, une attention particulière est portée sur la qualité de l'expression écrite.

La Présidente du Jury
Madame SANLIARD Aurélie-Marie
Rectorat de l'Académie de Nice